

## CHRONIQUE LOCALE

---

— La parole est aux événements,

La Chambre a fait sa rentrée le 5.

Chambord, Paris, Âmale, Mac-Mahon, Thiers, Gambetta, Commune, voici le fond du tableau. Comme nous avons peur de nous piquer les doigts, nous vous prions, Madame, de prendre ce canevas, de le tendre sur un châssis et, avec de la laine blanche, rouge ou d'autre couleur, d'y broder vous-même tous les ornements que votre imagination vous suggérera.

Quand ce sera fini nous regarderons. Mais ce travail n'est pas de notre compétence.

Tout au plus pouvons-nous dire que l'Opéra a brûlé, la politique étant étrangère à la chose.

— On lit dans tous les journaux, chapitre : *Événements contemporains* ; division : *Histoire locale* ; section : *Municipalités* :

Par arrêté de M. le Préfet du Rhône, du 24 octobre, le Conseil municipal de Lyon est suspendu pour deux mois.

Autre arrêté du même jour : Sont nommés, membres de la Commission municipale qui doit remplir les fonctions du Conseil municipal suspendu : MM. Théodore Aynard, Barnola, Baudrier, Bernard, Binet des Roys, Blachette, Edouard Blanc, Brouchoux père, Champanet, Marius Côte, Demoustier, de Prandièrre, Louis Desgrand, Desgranges, Desjardins, Ducruet, Forest, Gaillot, Gros-Goyat, Girin., Ferdinand Guérin, Henri Humblot, Alexandre Jouve, Locard, Maître, Marchand, Marnas, Méandre, Million, Onofrio, Payen, Renard, Revol, Richard-Vitton, Robin, Rougier, Thomasset, Verne de Bachelard, Vignet.

Décret du Président de la République. Le Conseil municipal de Lyon est dissous.

Section : *Théâtres*. Toutes bougies éteintes, on ne pouvait s'y reconnaître. L'autorité demandait, les gros artistes refusaient, les portes se fermaient. Embrouillamini général.

Tout s'est terminé par la nomination de M. D'Hérblay, comme administrateur. On connaît sa capacité; on aura donc un Opéra cet hiver, à la satisfaction de tout le monde.

Section *Journaux* : Vu les articles du journal hebdomadaire la Mascarade, du 26 octobre 1873, intitulés : *La foire aux consciences* et *Derrière la toile*, la publication du Journal la Mascarade est interdite. Signé : le général de division, gouverneur militaire de Lyon \_\_\_\_ C. Bourbaki. Lyon, le 29 octobre 1873.